



ROUTE ET AMÉNAGEMENT

Limitation de tonnage sur certaines routes départementales

Afin de préserver la pérennité des chaussées de plusieurs routes départementales situées principalement en forêt, le Département de la Meuse a décidé de limiter à 7.5T certaines routes départementales

Publié le : 26 novembre 2020

Deux arrêtés temporaires ont été émis concernant les routes du secteur des champs de bataille de Verdun et celles du secteur de "la Tranchée de la Calonne". Ces arrêtés sont applicables **du 30 novembre 2020 au 22 mars 2021**.

Les routes concernées sont les suivantes :

- > RD913 du PR 0+000 depuis l'intersection avec la RD603 au PR 10+562 intersection avec la voie forestière communale VC 55394-01, territoire des communes de Eix, Fleury devant Douaumont, Douaumont-Vaux et Bras sur Meuse
- > RD913a du PR 0+000 depuis l'intersection avec la RD 913 au PR 2+526 Fort de Vaux, territoire des communes de Fleury devant Douaumont et Damloup
- > RD913b du PR 0+000 depuis l'intersection avec la RD 913 au PR 4+103 intersection avec la RD 964 territoire des communes de Fleury devant Douaumont et Bras sur Meuse
- > RD913c du PR 0+000 depuis l'intersection avec la RD 913 au PR 0+814 devant l'Ossuaire territoire de la commune de Fleury-devant-Douaumont
- > RD913d du PR 0+000 depuis l'intersection avec la RD913 au PR 1+207 Fort de Douaumont territoire des communes de Fleury devant Douaumont et Douaumont-Vaux)
- > RD24 du PR 0+000 depuis l'intersection avec la RD65 au PR 7+156 (intersection avec la RD112a territoire des communes de commune de Grémilly, Ornes, Bezonvaux et Douaumont-Vaux
- > RD 21 du PR 39+389 (intersection avec la RD113 sur le territoire de la commune de Rupt en Woëvre) au PR 43+245 (intersection avec la RD331 sur le territoire de la commune de Bonzée)
- > RD 113 du PR 2+836 (sortie d'agglomération de Mouilly) au PR 7+911 (intersection avec la RD154 sur le territoire de la commune de Saint Rémy la Calonne)
- > RD 154 du PR 12+024 (sortie d'agglomération de Dommartin la Montagne) au PR 14+582 (intersection avec la RD331 sur le territoire de la commune de Dommartin la Montagne)
- > RD 203a du PR 0+880 (Cimetière Militaire -territoire de la commune des Eparges) au PR 2+839 (fin de la section) territoire de Combres sous les Côtes
- > RD 331 du PR 0+000 (intersection avec la RD903 sur le territoire de la commune d'Haudiomont) au PR 21+235 (sortie du massif forestier sur la commune de Vigneulles les Hattonchatel)
- > RD 332 du PR 0+000 (intersection avec la RD331 sur le territoire de la commune de Bonzée en Woëvre) au PR 11+191 (intersection avec la RD331 sur le territoire de la commune de Vigneulles les Hattonchatel)

CONTACT



AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT (ADA) DE VERDUN

☎ 0329805270
✉ E-MAIL
📍 ITINÉRAIRE



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC